



Déontologie de la fonction publique : le Service Pensions a pris ses responsabilités et porté à la connaissance du parquet les faits concernant les pensions de certains hauts fonctionnaires de La Chambre

(communiqué de presse Service Pensions 22/03/2023)

L'administratrice générale du Service Pensions et l'ensemble de son administration ont pris leur responsabilité suivant le code de déontologie de la fonction publique et l'intégrité exigée de la part de l'administration et a porté à la connaissance du parquet les faits concernant les pensions de certains hauts fonctionnaires de La Chambre.

Il appartiendra à la justice de gérer la suite du dossier et de qualifier les faits.

Le Service Pensions ne souhaite pas s'exprimer d'avantage sur le dossier afin de laisser la justice faire son travail sereinement.